

## Communiqué n° 51

**Selon la séance en visioconférence du Conseil de la Hep du 3 novembre 2021**

### Informations du Bureau

- Le Conseil entame sa cinquième législature. Le président du Conseil rappelle aux membres nouvellement élus son fonctionnement (mandat, représentation par corps, durée, séances plénières et indemnité).
- Le Conseil de la HEP est considéré comme un organe officiel, indépendant du Comité de Direction. Le Conseil s'allie bien évidemment aux missions et à la réussite de l'institution.

### Informations du CD

- Le Comité de Direction informe de l'augmentation de son nombre d'étudiants avec plus de 3 300 personnes inscrites en formation lors de cette rentrée académique, c'est plus que les 800 personnes prévues à l'origine des programmes de la HEP au début des années 2000.
- La cérémonie de la remise des diplômes aura lieu en présentiel le jeudi 18 novembre à 18 h sur présentation du pass-sanitaire. 1'016 diplômes seront remis.
- La situation sanitaire reste stable pour l'instant ; le CD espère pouvoir continuer le déroulement de cette année académique en présentiel. La formation à distance ne se justifie plus pour des raisons sanitaires mais peut se justifier pour des raisons pédagogiques.
- La rentrée académique 2021 s'est déroulée de manière très sereine malgré les circonstances encore particulières.

### Élections au sein du Conseil, du bureau et des commissions

- Des élections ont été organisées en septembre pour renouveler les six corps représentés : le corps professoral, le corps intermédiaire, le corps personnel administratif et technique, le corps étudiantin, le corps praticien formateur et praticienne formatrice et le corps des directeurs d'établissements partenaires de formation. Le mandat des différents corps est de trois années hormis le corps étudiantin élu pour une année.
- La liste des membres du Conseil et du bureau élus ou réélus pour l'année académique 2021 - 2022 est disponible sur les pages dédiées du Conseil de la HEP.
- La Commission « *Image et identité de la HEP* » est maintenue pour l'année académique 2020 - 2021.

- La commission « *Hybridation de la formation et de l'évaluation* » n'est pas maintenue par le fait que le travail a été fait et que le rapport doit être transmis.
- La commission « *Admissions* » n'est pas maintenue par le fait que les travaux ont été terminés et les principaux objectifs ont été atteints.
- La commission « *durabilité* » est créée.
- La Commission « *Finances* » est permanente et obligatoire.

## Projet de modification du règlement des études menant au Master/Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (RMS1)

- L'ensemble des membres a reçu avec l'ordre du jour, le projet du Comité de Direction.
- La HEP a reçu la mission, depuis deux ans, de la part du Grand Conseil de mettre en place la création d'un parcours permettant d'enseigner 4 disciplines dans un parcours Bachelor / Master.
- Ce projet a pour perspective d'améliorer les conditions d'admissions afin de mieux répondre aux besoins de l'enseignement des écoles vaudoises. Actuellement, la Hep forme des enseignants en secondaire I pour enseigner une ou deux disciplines parfois trois et qu'une bonne partie d'entre eux se voient confier d'autres disciplines que celles pour lesquelles ils ont été formés. En 2028, sortiront les nouveaux diplômés pour enseigner 4 disciplines.
- Le projet est approuvé par le Conseil de la Hep.

Lausanne, le 3 novembre 2021 - CLa/cl